

NATIONALES
E.S.P.O.I.R.

Paris, le 31 mars 2023

PARIS
Le Bambou
Cap de bonne espérance
Le Club des Peupliers
Connexion +
Gem L'Ancipe
Les Neveux de Rameau
Les sensitifs de Kretschmer

Île-de-France
L'Entracte Gem
Esqui

REGIONALES
A.A.P.I.
Abeille Vie (L')
Amitié et Partage
L'Arc en Ciel
Un Autre Regard 76
Bipolaires 6440
Bi-Pôles 31
Bon pied boëil
Le Bout du Tunnel
Le Chat qui tousse
Coop.1 Services
D.I.R.H.E
Embarcadère ('L).
Entre Soi
Envole(L')
Escampette(L')
L'Heureux Pair
Horizon 73
Icebergs
Janus 34
K2
Les Mots Bleus
Lucien Bonnafé
Maison de la Fraternité
Ouest-Sud-Est
Le Passage
Pas-sage (le)
Phobies actions
Preuve
Le RDV du GEM
Revivre Côte d'Or
Revivre Tourcoing
Stop Galère
Temps du lien (le)
Tendre la Main
Vannes Horizons
Vousetnous

Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de la santé

Monsieur le Ministre,

À l'heure où dans notre pays, le Conseil constitutionnel est saisi sur le respect des libertés individuelles fondamentales au cours des hospitalisations en psychiatrie (23 mars 2023), nous ne pouvons fermer les yeux devant le déploiement sur le territoire national de structures autoproclamées « *Unité de Soins Intensifs Psychiatriques* »(USIP) sans texte légal encadrant leur fonctionnement, ni validation nationale en termes de bonnes pratiques.

Devant cette prolifération la FNAPSY rappelle que ces dispositifs, qui, par nature, font un large usage de la contention et de l'isolement, n'ont pas de base réglementaire et posent des problèmes, tant aux représentants des usagers et parents qu'au CGLPL.

Ce dispositif des USIP est une démonstration de création sans concertation préalable de structures non réglementées ni évaluables, chose inacceptable en droit s'agissant de lieux de privation de liberté.

Nous alertons depuis un certain temps vos services (voir communiqué de presse signé par plusieurs institutions du 15 juillet 2022) sur les risques encourus en laissant se développer de tels service démunis d'encadrement légal ou réglementaire.

Saisi de ce problème la DGOS avait formé, sous la houlette du professeur SENON, un groupe de travail restreint et programmé sa réunion pour le 8 mars 2023. Alors que cette initiative suscitait l'adhésion, elle a été annulée sans explication.

Il nous paraît impératif, compte tenu des problèmes de respect des libertés posés, que les projets de création de nouvelles USIP soient gelés tant que les travaux d'une mission ad hoc n'auront pas permis la publication des textes encadrant de tels services.

Ce gel est d'autant plus urgent que nous avons appris qu'il est envisagé d'autoriser un hôpital vendéen à créer une USIP malgré les dysfonctionnements graves relevés par le CGLPL à l'encontre de cet établissement : *« la visite a donné lieu au constat d'un nombre important de dysfonctionnements graves portant atteinte à la dignité des patients et à leurs droits fondamentaux. »*

Nous rappelons également la description de l'USIP de Nîmes par le CGLPL *“les choix organisationnels ont des effets très négatifs sur le respect des droits des patients en soins sans consentement. Le parcours des patients en soins sans consentement passe par des phases particulièrement attentatoires à leur dignité et au respect de leurs droits.... Le régime de fonctionnement de cette unité est quasi carcéral. »*

Comme indiqué dans notre communiqué de presse du 15 juillet 2022, nous ne voulons pas d'un retour des « pavillons de force » en France.

En espérant que ces informations vous permettront de partager l'inquiétude des patients que nous représentons, veuillez croire, Monsieur le Ministre à l'assurance de notre très haute considération.

Claude FINKELSTEIN